

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-054

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION REFUGE DE VERMELLES

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	22
Contre :	00
Abstention :	01
Pour :	21

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 22 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Madame Cathy DUCLOY, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Madame Micheline GOLAWSKI et Monsieur David CAPELLE.

Etaient absents : Monsieur Fabrice HAVART.

Ont donné pouvoir : Monsieur Michaël LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BRICOURT et Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cathy DUCLOY.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Flora DESPREZ est désignée comme secrétaire.

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Considérant que l'association Refuge de Vermelles a activement agi pour la prise en charge des chats de Drocourt ;

Considérant que cette subvention exceptionnelle permettra de soutenir cette association ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle au refuge de Vermelles pour soutenir ses initiatives en faveur des chats de Drocourt,
- **DE FIXER** le montant de cette subvention exceptionnelle à 150 €,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et au versement de cette subvention exceptionnelle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Flora DESPREZ



LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

